

SEANCE DU 9 JUIN 2023

**OBJET : ATTRIBUTION COMPLÉMENTAIRE DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVÉ**

L'an deux mille vingt-trois, et le neuf juin, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BARDOS, légalement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Maïder BEHOTEGUY, Maire.

PRÉSENTS : BEHOTEGUY Maïder - DIRIBARNE Henri - DULIN Geneviève —LAMOTE Jean-Baptiste —DIBON Odette - CELHAY Martine - DELAGE Véronique - BERHOCOIRIGOIN Patrick - TOURATON Elisabeth - DIRIBARNE Lionel - OYHENART Joël - BALADE Ramuntcho - DARRIEUMERLOU Aurélie - LEMBEYE Grégory - EYHERABURU Mélanie - BIDART Thibault

EXCUSÉS : LAGADEC Marie-Pierre - ETCHETO Nathalie - DACHARY Jérôme

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Odette DIBON

La Maire rappelle au Conseil Municipal l'attribution des subventions aux associations et autres personnes de droit privé par délibération en date du 11 avril 2023, et la possibilité d'attribuer, en cours d'année, aux associations qui en ont fait la demande, de nouvelles subventions, sur présentation de justificatif et après délibération du Conseil Municipal.

Elle expose que l'association sportive du collège de Bidache a sollicité une aide exceptionnelle afin de permettre la participation de 6 élèves, dont un Bardoztar, et 2 accompagnateurs au championnat de France d'équitation à CONCHES-EN-OUCHE les 10, 11 et 12 mai 2023 ; participation aux charges de transport en bus, logement, repas et location des chevaux évaluées à 1200 €.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu la Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association sportive du collège de Bidache au titre de l'année 2023 ;

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget 2023 à l'article 65748.

La Maire,
Maïder BEHOTEGUY

